VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 23 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 janvier à dix sept heures et zéro minute, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.**

NOTA :

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite le **13 janvier 2025** et que le nombre des membres en exercice étant de **17**, le nombre des membres présents est de **13.**

Le Président,

MAIRIE DES AVIRONS C.C.A.S Dépt. DE LA REUNION

Éric FERRÈRE

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Éric FERRÈRE - M. Jean-Daniel DENNEMONT - M. Pierrot CANTINA - Mme Suzie CUVELIER - Mme Christelle ETHEVE-VADIER (conseillère municipale) -- M. René VLODY (Conseiller Municipal) - Mme BARET Christine – Mme Marcella MAZEAU -
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE – M. Roger ZETTOR
Pour l'UDAF : Mme Sophie PERSEE
Pour l'ORIAPA : Mme Blandine HOARAU
Pour le Club des Amis : M. Jean-Michel CADET

Absent : Mme Suzette RIVIERE (conseillère municipale) - Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) – Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF) - M. Georges NACOULIVALA démissionnaire (Comité Régional Sport Adapté) qui sera à remplacer en prochaine séance.

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

& &
&

<u>RAPPORT N°3 :</u> Information du Président sur les Aides Facultatives attribuées lors des Commissions Permanentes

Le Président du Conseil d'Administration informe de la tenue de six commissions permanentes les 25 septembre 2024, 08 octobre 2024, 22 octobre 2024, 05 novembre 2024, 26 novembre 2024 et 02 décembre 2024 au cours desquelles les membres se sont prononcés sur 35 situations présentées :

- 25 Dossiers d'aides facultatives : 21 accords et 04 réorientations
- 10 demandes de menus travaux : 08 accords et 02 mises à l'étude

Nature des demandes	Nombre
Aides financières	18
CAP énergie (eau et électricité)	4
Aide aux frais d'obsèques	2
Menus travaux	10
Autres	1

Pour expédition conforme,

MAIRIE DES AVIRONS
C.C.A.S
Dépt. DE LA REUNION

Le Président

Éric FERRÈRE

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 31 JAN. 2025

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; <u>Tél. :</u> 02 62 92 43 60 ; <u>Fax :</u> 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce

PUBLIÉ LE : 31 JAN. 2025